



Doc. 14568
27 juin 2018

Assurer un équilibre entre l'intérêt supérieur de l'enfant et le besoin de garder les familles ensemble

Amendement¹ n° 13

M. Martin WHITFIELD, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Shabana MAHMOOD, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Lord Don TOUHIG, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Carina OHLSSON, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Vernon COAKER, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Stella CREASY, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 4.6.1 par le paragraphe suivant:

«qu'une décision détaillée soit remise aux parents et qu'un exemplaire de cette décision soit conservé. Il importe que la décision soit expliquée à l'enfant dans une forme adaptée à son âge ou, à défaut, qu'il ait accès à cette décision. Il convient que la décision mentionne les circonstances qui ont conduit à ce choix et indique les motifs du retrait.»

Déposé par:

WHITFIELD Martin, Royaume-Uni, SOC
COAKER Vernon, Royaume-Uni, SOC
CREASY Stella, Royaume-Uni, SOC
MAHMOOD Shabana, Royaume-Uni, SOC
OHLSSON Carina, Suède, SOC
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC

1. 2018 - Troisième partie de session

